



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Produits non alimentaires

Question orale n° 1467

Texte de la question

M. Gerard Manuel attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'intérêt stratégique du secteur de l'amidon pour notre agriculture en terme de valeur ajoutée et de perspectives de développement, en particulier dans le domaine non alimentaire (il est important de noter que les utilisations non alimentaires de l'amidon correspondent d'ores et déjà aux volumes de céréales qui resulteraient d'une incorporation de 15 % d'ethyl tertio butyl ether (ETBE). Le colloque organisé en mai dernier par l'Agence française de la biomasse sur le thème : quels marchés pour l'amidon ? a révélé également les difficultés rencontrées par l'industrie des produits amyloxydés et des industries développées dans ce secteur vis-à-vis des concurrents, en particulier aux Etats-Unis, en Asie et en Amérique latine. Le principal obstacle à la poursuite du développement de ce secteur réside dans les incertitudes graves qui pèsent sur le cadre réglementaire mis en place en 1986. En effet, le régime des restitutions ne fonctionne plus de façon satisfaisante depuis deux ans. Il n'assure plus à l'industrie la compétitivité indispensable face à un durcissement des conditions de la concurrence internationale, ni la stabilité et la prévisibilité nécessaires à une politique d'investissement à long terme. Bien plus, une telle situation, outre ses répercussions sur notre agriculture, aurait des conséquences graves sur l'activité économique et l'emploi de certaines de nos régions, compte tenu de la très forte concentration géographique de ces industries qui emploient directement et indirectement environ 15 000 personnes. Compte tenu des enjeux de ce dossier et du rôle de la France dans ce secteur économique, il paraît indispensable que le Gouvernement français joue un rôle moteur dans les négociations qui se sont engagées entre les industries concernées et la Commission. C'est pourquoi il demande au ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation quelles initiatives celui-ci a l'intention de prendre afin d'assurer à l'industrie le rétablissement d'un cadre réglementaire européen favorable.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1467

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 1997, page 2504

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 avril 1997